



« Explorer les fondamentaux des LAEP à partir de notre vécu d'accueillant ».

Compte rendu de la journée du vendredi 13 septembre au LAEP « La Maison de Souricette » de Bar le Duc

Cette journée est organisée en ateliers thématiques dont les titres représentent les fondamentaux des Lieux d'Accueil Enfants Parents et que nous résumons ici :

Atelier 1 : « Socialisation et Cadre »

Les LAEP sont des lieux de socialisation des parents :

Bon nombre de familles qui s'y présentent sont éloignées de leur famille sur le plan géographique, dont parmi elles, des familles issues de l'immigration ou elles-mêmes primo arrivantes. Parfois, les parents y trouvent une « famille de cœur ». Ces lieux ont pour objectif de rompre l'isolement de toutes les familles. Elles y apprennent, pour certaines d'entre elles, les codes sociaux et le « vivre ensemble ». Les parents sont déjà construits, ils sont adultes, nous leur transmettons nos règles sans oublier qu'ils sont comme nous des adultes. Le parent est soutenu dans son autorité auprès de l'enfant.

Parfois, un parent demande à un autre de surveiller son enfant, et donne ainsi sa confiance à un autre parent.

Le rencontre entre adultes est observée par les enfants. Ils voient que leur parent prend plaisir à être dans le lieu, y respecte les règles (par exemple « manger à table » ce qui peut ne pas être exigé à la maison), les moments de partage. Tout ceci aura des effets sur la socialisation des enfants.

Habitué à ces codes sociaux, le parent sera mieux équipé pour aller dans d'autres institutions. Le LAEP peut être pour certains parents un tremplin socialisant vers les autres institutions.

Les LAEP sont des lieux de socialisation des enfants :

L'enfant qui voit son parent faire confiance aux autres va, à son tour, aller vers les autres enfants. Ainsi, il s'habitue à eux, les observe, observe leur langage préverbal, se confronte à eux, partage les espaces et les jouets.... Ce qui aura pour effets de faciliter ensuite son adaptation à l'école maternelle.

Il sort de la toute puissance naturelle au jeune enfant et intériorise les limites dans l'espace, le temps mais aussi dans la relation à l'Autre (ex de la ligne rouge proposée par Françoise Dolto : cette ligne délimite les espaces qu'on ne peut franchir avec un trotteur pour respecter les espaces réservés aux petits qui marchent à quatre pattes).

Les professionnels, qui mettent en mots les émotions et les situations diverses facilitent cette socialisation des enfants dans un climat de sécurité.

Parfois les codes familiaux sont très éloignés des codes que la société impose (ex : langage cru voire vulgaire, propos racistes...). L'école peut être malmenante pour les enfants et les familles qui s'exposent ainsi et on peut attendre du LAEP qu'il facilite l'acculturation de ces familles.

Les règles sont un facteur de socialisation pour tous. Le cadre est souple mais oblige à quelques contraintes : travailler les règles, les discuter en équipe au fur et mesure des difficultés rencontrées permet de rendre ces règlements « vivants et habités ».

Atelier 2 : « Ce qu'un Lieu d'Accueil Enfants Parents n'est pas ! »

Ces lieux ne sont pas de lieux de thérapie ni de soin. Quand il y a besoin, il convient aux accueillants de réorienter les personnes vers d'autres professionnels. Pour autant, les LAEP peuvent avoir des effets thérapeutiques mais qui peuvent ne pas être attendus.

On ne vient pas dans un Lieu d'Accueil Enfants Parents par injonction. Les parents sont libres de les fréquenter ou non sans qu'il y ait un quelconque contrôle de leur fréquentation. Les parents n'y sont pas connus (pas de dossier qui les précèdent ni durant leur venue). Une tendance de certains travailleurs sociaux, confrontés aux manques de structure de soin et de suivis des jeunes enfants et de leurs familles, est d'adresser toutes les situations à risque aux LAEP, avec le risque que trop de situations atypiques « étouffent le sens de l'accueil ». De plus en plus d'enfants porteurs de handicaps y sont adressés par manque de structure d'accueil de ces enfants.

Les LAEP ne sont pas destinés aux familles « à problèmes » ou repérées comme ayant des difficultés : leur accueil est évident mais ces lieux sont là pour tous les enfants en âge de se socialiser quel que soit leur milieu de vie. C'est au nom de cette mixité des publics que l'accueil tout venant pourra avoir des effets sur les plus vulnérables.

Ce ne sont pas des lieux de conseil des parents mais plutôt des lieux de débats où les parents sont incités à trouver eux-mêmes les solutions qui leur conviennent à l'égard des questions qu'ils se posent.

Les LAEP ne sont pas des garderies car ils imposent la présence des parents auprès des jeunes enfants.

Is ne sont pas des lieux d'activité, d'animation ou de stimulation (les enfants y jouent librement, les espaces ludiques sont mis à leur disposition sans plus de contrainte).

Ce ne sont pas des « cafés clash » : le partage au café n'étant juste qu'un outil au service de l'accueil et au bien-être des personnes, ce n'est pas une fin en soi ! c'est une modalité d'accueil au service des objectifs du lieu.

Ce ne sont pas des lieux d'éducation, ni des Relais Petite Enfance pour les assistantes maternelles.

Ce ne sont pas des ludothèques : la rencontre et la parole sont les médiations principales dans l'accueil.

Ce ne sont pas des lieux où on fait du prosélytisme : face à cela, l'accueillant est dans l'obligation de reposer le cadre et l'interdit.

Il apparaît dans ce débat la nécessité que les partenaires d'un LAEP aient une juste représentation des objectifs d'un LAEP pour savoir orienter toutes les familles et non seulement les familles qui leur posent un problème auxquels le champ éducatif et social ne peut faire face par manque de moyens et de dispositifs adaptés.

Atelier 3 : « Séparation - présence physique - présence psychique »

Faciliter la séparation parent enfant est souvent la première demande des parents qui fréquentent un LAEP. Parfois, ces parents demandeurs « ne lâchent pas leur enfant » dans le lieu et ne lui permettent pas de jouer librement sans eux.

La présence constante du parent dans le lieu permet à son enfant de venir contre lui puis de s'en éloigner de façon récurrente et ainsi, il apprend à se séparer dans un processus qui prendra le temps qui lui est nécessaire et en toute sécurité : en aucun cas la séparation ne sera initiée par un tiers mais c'est l'enfant lui-même qui va s'éloigner quand il sera prêt. Les professionnels rassurent l'enfant sur la présence constante de son parent dans le lieu.

Les parents échangent volontiers sur leurs angoisses de séparation. Parfois ce sont les parents qui n'osent lâcher leur enfant.... Il faut leur laisser le temps.

Devant certaines situations d'épuisements parentaux, les LAEP sont des lieux ressource qui permettent par exemple à certaines mamans d'oser le sevrage, ou l'endormissement de l'enfant en dehors des bras : d'oser se reconnecter ne serait-ce qu'un instant à leurs propres besoins.

L'enfant et le parent y apprennent la présence psychique constante en dehors de la présence physique : ainsi, l'enfant joue sous la surveillance de son parent présent mais chacun est aussi préoccupé par son activité dans le lieu ; les parents échangent entre eux et les enfants jouent. Le parent répondra aux demandes de son enfant en cas de besoin, il lui reste attentif.

Pour autant, ce lien psychique est parfois difficile à maintenir pour l'adulte. C'est à l'accueillant de reconnecter le parent à son enfant quand c'est nécessaire. Il rappelle l'enfant à l'attention de ses parents.

Parfois, les grands espaces contrarient la nécessité de ce lien psychique. L'aménagement des lieux peut favoriser le lien visuel et parfois aussi l'absence de regard des parents qui favorise une petite autonomie de l'enfant dans le jeu.

Les petits risques que court l'enfant dans sa motricité naissante favorisent le maintien du lien psychique. C'est le parent qui est responsable de son enfant dans ces lieux et le professionnel n'a pas vocation à se substituer à lui.

Le LAEP favorise le lien psychique à l'enfant dans les moments où parent et enfant sont en lien physique (ex : un jeu commun) ou non. Ainsi le LAEP soutient le lien parent enfant.

Atelier 4 : « Ethique des lieux : postures des professionnels : confidentialité, liberté, respect... »

Confidentialité :

Les échanges entre les parents, entre les parents et les professionnels restent dans le lieu et ne sont ni exposés ni traités en dehors du lieu. Cette confidentialité rassure les familles.

Un bémol est mis sur les LAEP qui permettent aux travailleurs sociaux d'accompagner des familles : ceci risque de mettre en insécurité les autres familles qui eux n'ont pas choisi de rencontrer ce professionnel. Ils peuvent aussi en déduire une collaboration entre les travailleurs sociaux et les accueillants. Ces accueils et leurs conséquences sont à penser en équipe.

Le seul cas où la confidentialité est levée est le cas de maltraitance : la responsabilité des professionnels est engagée. Le réseau préconise de tenir les familles concernées au courant de la levée de cette confidentialité (quand l'information préoccupante reste centrée sur les faits observés, elle est souvent recevable par les familles)

Liberté : elle concerne la liberté de fréquentation des LAEP par les familles (pas d'injonction à fréquenter ce type de lieu). Les familles viennent quand elles veulent, sans inscription et restent le temps qu'elles veulent. Un espace ludique et d'écoute est mis à la disposition des familles.

On note aussi la liberté de comportement dans les lieux dans les limites du règlement intérieur : on ne demande pas aux parents de se comporter de telle ou telle manière avec leur enfant, ou de jouer avec lui par exemple.

La liberté de parole est également importante dans ce type de lieu (toujours dans la limite du prosélytisme énoncé plus haut.

Respect : dans les LAEP, on respecte toutes les formes d'éducation, de parentalité, les avis de chacun. Les professionnels portent intérêt aux représentations culturelles de chaque personne accueillie, ils reconnaissent les enfants et les adultes dans leurs spécificités individuelles, sociales et familiales. Les accueillants sont neutres sur le plan éducatif et n'imposent pas leur vision. Ils reconnaissent les divers modèles éducatifs dans les limites de ce que la loi nous impose (Violences Educatives Ordinaires, Maltraitance...)

Les accueillants doivent se rendre attentifs au respect d'eux-mêmes et savoir passer le relais à leur collègue quand une situation les met en inconfort. Le respect des autres est soutenu par le respect de soi-même.

Document annexe distribué en fin de journée : Quelle prévention pour les LAEP ?

Nos Lieux d'Accueil Parents Enfants bénéficient d'argent public au titre d'action préventive ; ils préviennent :

1. Les difficultés des parents à faire confiance à l'école et aux adultes qui auront à s'occuper de leurs enfants :

En fréquentant les LAEP, les parents, en particulier quand ils sont éloignés des institutions, ou isolés sur le plan social, ont ici l'occasion de découvrir une institution avec ses professionnels, ses règles.... Ils voient d'autres adultes s'adresser à leur(s) enfant(s).... Les LAEP sont ainsi un intermédiaire entre le milieu familial et les lieux collectifs (multi accueil, écoles...).

2. Les difficultés d'adaptation des enfants à l'école, et l'indisponibilité intellectuelle de ces enfants

Les LAEP, dans leur aménagement et dans leur structure globale, ont des points communs avec l'école (les espaces jeux, le partage de ces espaces entre enfants, les règles...). Quand l'enfant qui a fréquenté un LAEP entre en classe, il ne se sent pas tout à fait en « terre étrangère ». Par ailleurs, il a pris l'habitude de prendre de la distance (au sens physique du terme) avec son parent. Il a fait l'expérience de la rencontre avec les autres enfants, l'expérience des règles collectives...

Tout ceci lui permet d'être plus apaisé en milieu scolaire et ainsi d'être ouvert aux apprentissages.

En effet, une partie des enfants qui sont en échec scolaire sont des enfants insécurisés au sein de l'école. Leur angoisse mobilise leur énergie et ne leur permet pas une disponibilité suffisante aux apprentissages.

3. Les difficultés d'apprentissage, et retards de langage

Les LAEP baignent les jeunes enfants dans un milieu où la parole est un outil central à la communication. L'enfant fait l'expérience qu'il n'est parfois pas compris par les autres ce qui fait le moteur des progrès de langage.

L'enfant a vu son parent, au sein du LAEP, prendre plaisir dans la rencontre avec l'autre, plaisir dans ce bain de langue française. Il comprend alors que son parent l'autorise implicitement à apprendre ce langage (mais aussi à faire d'autres découvertes) ce qui est essentiel quand le(s) parent(s) ne maîtrise pas notre langue.

4. Les difficultés d'intégration des familles (parents et enfants) dans les institutions :

Des parents apprennent dans les LAEP à s'intégrer à un groupe au sein d'une institution. Ils vivent ainsi le rapport à une institution avec ses codes, ses règles, ses professionnels... une institution où on peut aussi s'autoriser à parler d'autres institutions (école, mode de garde...).

5. Les violences liées à l'isolement.

L'isolement familial et social ouvre la porte à l'exaspération des conflits familiaux qui risquent alors de devenir violences. Quand la famille s'ouvre à l'extérieur, elle vit une forme de « respiration ». Les personnes rencontrées et les échanges font tiers et permettent au(x) parent (s) de prendre du recul sur les liens au sein de la famille. Ils permettent aussi de questionner et de résoudre certaines difficultés éducatives autant par la « pair-aidance » que par les échanges